

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2022

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence, ainsi que Mme Charlotte Le Guével, secrétaire de Mairie, et Mr Brewal Capron, Technicien Forestier Territorial.

Affaires forestières

Monsieur Brewal Capron présente le bilan forestier de l'année civile 2021 établi par l'Office National des Forêts concernant la forêt communale de Durmenach d'une superficie de 226,17 ha.

Ce dernier indique un solde négatif de 14 613 € (soit - 65 €/ha).

Il justifie ce bilan déficitaire par des dépenses de 2019 et 2020 qui ont été reportées sur le bilan de l'année 2021 qui lui, n'a présenté que peu de recettes.

Il propose à la commune pour les années à venir, de présenter un bilan par chantier, sans considérer l'année comptable, pour une lisibilité plus objective des chiffres présentés par l'ONF.

Affaires financières**Contrat APAVE.**

Le contrat avec la société APAVE (entreprise d'inspection et d'accompagnement technique concernant les bâtiments) a été renégocié et les nouveaux tarifs, bien plus avantageux, seront appliqués avec effet rétroactif.

Vin d'honneur – Création du groupement de football.

A la demande du Président de l'AS Durmenach, Monsieur Grégory Kielwasser, la commune participera à la réception du 29 juin organisée en l'honneur de la création du groupement de football entre les communes de Durmenach, Riespach, Oltingue et Raedersdorf, en offrant le vin d'honneur.

Affaires d'urbanisme**Travaux Carrefour Rue de l'III/Rue de l'Eglise.**

Les travaux d'aménagement du carrefour rue de l'III/rue de l'Eglise se sont terminés récemment. Le montant des travaux s'élève à 12 211 € TTC, il reste encore à refaire le marquage au sol et à mettre en place la dalle podotactile.

La facture définitive prendra également en compte la révision des prix conformément aux dispositifs des marchés publics. La Commune a profité de la présence de l'entreprise « TP Pays de Sierentz » pour effectuer la démolition de la partie de la grange de la ferme Niefergold dont la charpente n'a pu être conservée.

Projet de signalisation Rue du Chemin de Fer.

Une nouvelle zone de stationnement de 6 places sera tracée en face de la pharmacie Eich afin d'augmenter les places de stationnement et de sécuriser par la même occasion la sortie du lotissement du Niedererberg.

Il s'agira d'un marquage au sol qui sera réalisé en coordination avec le département, pour un montant estimatif de 800 euros HT.

Convention entre la Commune et la pharmacie EICH

Un accord a été conclu pour échanges de services rendus entre la Commune et Monsieur Frank EICH pour l'entretien ponctuel du carré de gazon situé devant la pharmacie.

Travaux Église.

En vue des travaux de restauration de l'église, une réunion a eu lieu entre la Municipalité, le Conseil de Fabrique et l'ADHAUR représentée par Monsieur Thierry Fischer. Il s'agit de faire progresser le dossier, notamment sur la partie étude du diagnostic d'économie d'énergie qui, jusque là enrayait l'avancement du dossier. Il a été convenu que la Commune ferait appel à un maître d'œuvre qui devra prendre en compte cette étude dans son cahier des charges.

Dans un souci de gérer au mieux les investissements en fonction des ressources de la Commune, des subventions et des évolutions actuelles imprévisibles des prix de la construction, la possibilité de diviser les travaux en deux tranches est étudiée :

- Une tranche ferme qui inclut tous les travaux à réaliser en hauteur, au-dessus de la corniche formant la base des toitures, et notamment ceux de la tour et de sa flèche.
- Une tranche optionnelle qui concerne les travaux de façade (ravalement) au pourtour de l'édifice en-dessous de la corniche.

A ce jour, le coût prévisionnel total de l'opération de rénovation complète s'élève à 858 000 € HT, soit 1 029 600 € TTC.

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique afin d'informer au mieux l'ensemble de la population sur l'importance et le déroulement d'un tel chantier.

Affaires générales

Journée citoyenne.

L'intendance et la gestion de cet événement étaient parfaites tout au long de la journée ainsi que pour le repas du soir. La bonne ambiance régnait et l'implication des ouvriers communaux dans la phase de préparation du matériel de chantier a été remarquable. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réussite de cette journée qui a réuni près d'une centaine de personnes.

Recours contre le Plan de Gestion des Risques d'Inondations.

Le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche de Rivières de Haute-Alsace et autorise Monsieur le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin Meuse aux côtés de Rivières de Haute-Alsace, ainsi qu'un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux.

Modalités de publicité des actes pris par les communes.

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. Pour le moment, le Conseil Municipal décide que la publicité se fera encore par affichage.

Convention de médiation CDG68.

Les centres de gestion doivent dorénavant proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties (à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions).

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fixé une participation financière de 400 euros par saisine du médiateur incluant l'ensemble des frais liés à l'instruction du dossier, l'analyse de la demande et l'organisation, le cas échéant, d'un premier rendez-vous de médiation. À laquelle s'ajoute, le cas échéant, un montant horaire de 50 euros multiplié par le nombre d'heures réelles effectuées.

Le Conseil Municipal accepte la convention d'adhésion à la mission de médiation.

Bal du 13 juillet.

Le bal du 13 juillet aura bien lieu cette année, la buvette sera tenue par L'ASD de Durmenach et Monsieur Olivier Lidin animera la soirée.

Repas des aînés.

La date a été déterminée pour le traditionnel repas des aînés. Elle aura lieu le 11 décembre 2022.

Affaires de personnel

Création d'un emploi temporaire pour l'agent postal communal Catherine BECK.

Pour remplacer l'agent en place pendant ses congés, à compter du 19/07/2022, un emploi temporaire d'agent postal communal sera créé, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 18 heures, pour une durée de 2 semaines, soit jusqu'au 30/07/2022.

Demande de mutation de l'ouvrier communal Monsieur Kévin WOLF.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation de l'ouvrier communal Monsieur Kévin Wolf vers la Commune de Hirsingue.

Communauté des Communes

Demande du Centre de Loisirs de Fislis.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur Michel Bouchindomme, Directeur du périscolaire de Fislis, qui souhaiterait faire avec un groupe d'une trentaine d'enfants, âgées de 3 à 12 ans accompagnés de cinq animateurs, le circuit du sentier des Mélèzes et utiliser l'installation de la place « au clair de l'Enseli ».

PLUi.

Le PLUi est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire concernant les communes de Durmenach, Illtal, Muespach, Muespach-Le-Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen et de Werentzhouse. Pour les années à venir, il fixe, en conséquence, les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol. Une fois approuvé, il sera opposable à toutes personnes publiques ou privées pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées. Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention décide de donner un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du secteur III et Gersbach.

Divers

Pot de départ.

La situation sanitaire le permettant maintenant, un pot de départ aura lieu sous la Halle le 15 juillet en l'honneur de Mesdames Édith Welker et Myriam Richart ainsi que de Monsieur Sébastien Berbett.

Sentier Club Vosgien.

Le Conseil Municipal approuve la demande du Club Vosgien pour le raccordement du nouveau sentier de Werentzhouse au sentier du grand Chêne de Durmenach, ce qui permettrait de créer un circuit de 11km.

Quête pour la Ligue contre le cancer.

Le résultat de la récolte de dons pour la Ligue contre le Cancer est de 3 885,10 euros. Un grand merci aux donateurs. La Ligue transmet toute sa sympathie à l'équipe des quêteurs qui s'est mobilisée et compte sur son précieux soutien pour l'année prochaine.

Prise de fonction du nouveau chef des brigades de gendarmerie.

Monsieur le Maire informe de l'installation du nouveau Commandant de la communauté des brigades de Ferrette, le Major Gabriel Zitvogel, et lui souhaite la bienvenue.

Congrès départemental des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin à Rouffach.

Pour rappel, le Congrès départemental des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin se tiendra le 25 juin à Rouffach.

Fond Alsace Rénov.

Monsieur le Maire présente le nouveau Fonds Alsace Rénov' issu du plan alsacien de Rebond Solidaire et Durable, avec une enveloppe de 10M€ pour la période 2022 et 2023. Ces fonds orientés vers la transition énergétique du parc de logements énergivores, visent à mieux accompagner les opérations de rénovation énergétique du parc privé par le biais d'aides financières de la Collectivité européenne d'Alsace aux propriétaires pour des projets de travaux. En vigueur depuis le 01/01/2022, ces aides incitatives issues du « Fonds Alsace Rénov » interviennent en complément des aides de l'Anah et des Collectivités partenaires, attribuées au titre des dispositifs programmés. L'adhésion au « Fonds Alsace Rénov » implique un engagement financier de la Commune par un abondement aux aides de la Collectivité européenne d'Alsace pour les propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique. Cet engagement financier sera décidé par la Commune qui devra prendre une délibération pour définir le niveau d'intervention qu'elle souhaite mobiliser.

Samedi 30 juillet 2022

Le Tour Alsace

passé à Durmenach après 16H30

**En provenance de Vieux Ferrette,
direction Roppentzwiller**

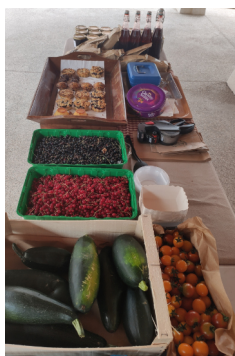


Dimanche 14 Août 2022

**Les Courses du Jura
Alsacien à Ferrette**

Inscriptions uniquement en ligne
**[https://www.sporkrono.fr/event/
les-courses-du-jura-alsacien/](https://www.sporkrono.fr/event/les-courses-du-jura-alsacien/)**

Retrouvez **chaque mardi de 10h00 à 13h00** sous la Halle
les Ateliers Du Sundgau de Hirsingue
qui vous proposent leurs produits maraîchers frais et transformés



Mercredi 13 juillet dès 19h00 sous la Halle
Bal populaire et Feu d'artifice
Organisé par l'ASD

Attention : pas de Firob'Apéro en Août
Rendez vous le 2 septembre



Don du Sang
Vendredi le 5 août au Foyer St Georges
De 16h30 à 19h30

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien :
Formation, Emploi, Retraite, Santé, Etat civil et famille, Justice, Budget, Logement,
Mobilité et Courrier..

FRANCE SERVICES FERRETTE
vous permet d'accéder facilement aux services publics.

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h - 12h et 13h - 16h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 8h - 12h
Jeudi : 9h - 12h
Vendredi : 13h - 17h

Espace Robelin - 5 rue du Colonel Robelin - 68480 Ferrette
Tél : 03 67 24 68 04 - Email : ferrette@france-services.gouv.fr